

interscience

EnzyClear[®]

SAFETY DATA SHEET
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

www.interscience.com

For further details, consult the user's manual or ask local [interscience](http://www.interscience.com) representative.
For technical support, please call [interscience](http://www.interscience.com) Customer Support: +33 (0)1 34 62 63 24
or e-mail: tech@interscience.com

SAFETY DATA SHEET

(REACH regulation (EC) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

1. IDENTIFICATION OF THE SUBSTANCE/MIXTURE AND OF THE COMPANY/UNDERTAKING

1.1 Product identifier	EnzyClear
1.2 Product name	INTERSCIENCE 30, chemin du Bois des Arpents 78860 Saint Nom la Bretèche FRANCE Tel. : + 33 (0)1 34 62 62 61 Fax : + 33 (0)1 34 62 43 03
1.3 Emergency telephone number	ORFILA Tel. : + 33 (0)1 45 42 59 59

2. HAZARDS IDENTIFICATION

2.1. Classification of the substance or mixture

In compliance with EC regulation No. 1272/2008 and its amendments.

Skin irritation, Category 2 (Skin Irrit. 2, H315). Serious eye damage, Category 1 (Eye Dam. 1, H318). May produce an allergic reaction (EUH208).

This mixture does not present a physical hazard. Refer to the recommendations regarding the other products present on the site.

This mixture does not present an environmental hazard. No known or foreseeable environmental damage under standard conditions of use.

2.2. Label elements

Detergent mixture (see section 15).

In compliance with EC regulation No. 1272/2008 and its amendments.

Hazard pictograms :



GHS05
Signal Word : DANGER

Product identifiers :
CAS 68439-46-3 ALCOOL ETHOXYLE C9 C11 8 OE

Additional labeling :
EUH208 Contains SUBTILISIN. May produce an allergic reaction. Hazard statements :

H315 Causes skin irritation.

H318 Causes serious eye damage. Precautionary statements - General :

P102 Keep out of reach of children. Precautionary statements - Prevention :

P280	Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection. Precautionary statements - Response :
P302 + P352	IF ON SKIN: Wash with plenty of water/...
P305 + P351 + P338	IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
P310	Immediately call a POISON CENTER/doctor/...
P362	Take off contaminated clothing.

2.3. Other hazards

In use, may form flammable/explosive dust-air mixture.

The mixture does not contain substances classified as 'Substances of Very High Concern' (SVHC) $\geq 0.1\%$ published by the European Chemicals Agency (ECHA) under article 57 of REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

The mixture satisfies neither the PBT nor the vPvB criteria for mixtures in accordance with annexe XIII of the REACH regulations EC 1907/2006.

3. COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS

3.1. Substances

No substances fulfil the criteria set forth in annexe II section A of the REACH regulation (EC) n° 1907/2006.

3.2. Mixtures Composition :

Information on ingredients : [1] Substance for which maximum workplace exposure limits are available.

Identification	(EC) 1272/2008	Note	%
INDEX: 011-005-00-2 CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8 CARBONATE DE SODIUM	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		25 <= x % < 50
CAS: 68439-46-3 ALCOOL ETHOXYLE C9 C11 8 OE	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318		2.5 <= x % < 10
CAS: 7173-51-5 EC: 230-525-2 CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM	GHS06, GHS05, GHS09, GHS02 Dgr Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 M = 10		2.5 <= x % < 10
INDEX: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25 PROPANE-2-OL	GHS02, GHS07 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1]	0 <= x % < 2.5
INDEX: 647-012-00-8 CAS: 9014-01-1 EC: 232-752-2 SUBTILISINE	GHS08, GHS05, GHS07 Dgr STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334	[1]	0 <= x % < 2.5

4. FIRST AID MEASURES

As a general rule, in case of doubt or if symptoms persist, always call a doctor. NEVER induce swallowing by an unconscious person.

4.1. Description of first aid measures In the event of

exposure by inhalation :

In the event of an allergic reaction, seek medical attention.

In the event of splashes or contact with eyes :

Wash thoroughly with fresh, clean water for 15 minutes holding the eyelids open. Regardless of the initial state, refer the patient to an ophthalmologist and show him the label. If there is any redness, pain or visual impairment, consult an ophthalmologist.

In the event of splashes or contact with skin :

Remove contaminated clothing and wash the skin thoroughly with soap and water or a recognised cleaner. Watch out for any remaining product between skin and clothing, watches, shoes, etc.

In the event of an allergic reaction, seek medical attention.

If the contaminated area is widespread and/or there is damage to the skin, a doctor must be consulted or the patient transferred to hospital.

In the event of swallowing :

Do not give the patient anything orally.

In the event of swallowing, if the quantity is small (no more than one mouthful), rinse the mouth with water and consult a doctor. Keep the person exposed at rest. Do not force vomiting.

Seek medical attention immediately, showing the label.

If swallowed accidentally, call a doctor to ascertain whether observation and hospital care will be necessary. Show the label.

4.2. Most important symptoms and effects, both acute and delayed

No data available.

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

No data available.

5 : FIREFIGHTING MEASURES

Non-flammable.

5.1. Extinguishing

media Suitable

methods of extinction

In the event of a fire, use :

- sprayed water or water mist
- foam
- multipurpose ABC powder
- BC powder
- carbon dioxide (CO₂)

Chemical powders, carbon dioxide and other extinguishing gas are suitable for small fires.

Unsuitable methods of extinction

In the event of a fire, do not use :

- water jet

5.2. Special hazards arising from the substance or mixture

A fire will often produce a thick black smoke. Exposure to decomposition products may be hazardous to health. Do not breathe in smoke.

In the event of a fire, the following may be formed :

- carbon monoxide (CO)
- carbon dioxide (CO₂)

5.3. Advice for firefighters

Fire-fighting personnel are to be equipped with autonomous insulating breathing apparatus.

6 : ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

6.1. Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

Consult the safety measures listed under headings 7 and 8.

For non first aid worker

Avoid any contact with the skin and eyes.

For first aid worker

First aid workers will be equipped with suitable personal protective equipment (See section 8).

6.2. Environmental precautions

Contain and control the leaks or spills with non-combustible absorbent materials such as sand, earth, vermiculite, diatomaceous earth in drums for waste disposal.

Prevent any material from entering drains or waterways.

6.3. Methods and material for containment and cleaning up

Retrieve the product by mechanical means (sweeping/vacuuming) : do not generate dust.

6.4. Reference to other sections

No data available

7. HANDLING AND STORAGE

Requirements relating to storage premises apply to all facilities where the mixture is handled.

7.1. Precautions for safe handling

Always wash hands after handling.

Remove and wash contaminated clothing before re-using.

Emergency showers and eye wash stations will be required in facilities where the mixture is handled constantly.

Fire prevention :

Handle in well-ventilated areas.

Prevent access by unauthorised personnel.

Recommended equipment and procedures :

For personal protection, see section 8.

Observe precautions stated on label and also industrial safety regulations. Avoid eye contact with this mixture at all times.

Packages which have been opened must be reclosed carefully and stored in an upright position.

Prohibited equipment and procedures :

No smoking, eating or drinking in areas where the mixture is used.

7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities

N/A

Storage

Keep out of reach of children.

Keep the container tightly closed in a dry, well-ventilated place.

Packaging

Always keep in packaging made of an identical material to the original.

7.3. Specific end use(s)

No data available.

8 : EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

8.1. Control

parameters

Occupationalexposure

limits:

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
67-63-0	200 ppm	400 ppm		A4; BEI	
9014-01-1			0,00006 mg/m3		

- Germany - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Excess	Notes
67-63-0		200 ppm 500 mg/m3		2(II)

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP No :
67-63-0	-	-	400	980	-	84

- UK / WEL (Workplace exposure limits, EH40/2005, 2007) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Definition :	Criteria :
67-63-0	400 ppm 999 mg/m3	500 ppm 1250 mg/m3			
9014-01-1	0,00004 mg/m3			Sen	

8.2. Exposure controls

Personal protection measures, such as personal protective equipment

Use personal protective equipment that is clean and has been properly maintained. Store personal protective equipment in a clean place, away from the work area.

Never eat, drink or smoke during use. Remove and wash contaminated clothing before re-using. Ensure that there is adequate ventilation, especially in confined areas.

- Eye / face protection

Avoid contact with eyes.

Before handling powders or dust emission, wear mask goggles in accordance with standard EN166. Prescription glasses are not considered as protection.

Provide eyewash stations in facilities where the product is handled constantly.

- Hand protection

Wear suitable protective gloves in the event of prolonged or repeated skin contact.

Use suitable protective gloves that are resistant to chemical agents in accordance with standard EN374. Gloves must be selected according to the application and duration of use at the workstation.

Protective gloves need to be selected according to their suitability for the workstation in question : other chemical products that may be handled, necessary physical protections (cutting, pricking, heat protection), level of dexterity required.

Type of gloves recommended :

- Nitrile rubber (butadiene-acrylonitrile copolymer rubber (NBR)) Recommended properties :
- Impervious gloves in accordance with standard EN374

- **Body protection**

Avoid skin contact.

Wear suitable protective clothing.

These clothes shall be chosen to ensure there is no inflammation or irritation of the skin at the neck and wrist by contact with the powder Suitable type of protective clothing :

Wear protective clothing against solid chemicals and particles suspended in the air (type 5) in accordance with standard EN13982-1 to prevent skin contact.

Work clothing worn by personnel shall be laundered regularly.

After contact with the product, all parts of the body that have been soiled must be washed.

- **Respiratory protection** Avoid breathing dust. Type of FFP mask :

Wear a disposable half-mask dust filter in accordance with standard EN149.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

9.1. Information on basic physical and chemical properties

General information :

Physical state : Powder or dust.

Important health, safety and environmental information

pH (aqueous solution):	11.2 +/- 0.5 à 0.5%
pH :	Not relevant.
Boiling point/boiling range:	Not relevant.
Flash point interval:	Not relevant.
Vapour pressure (50°C):	Not relevant.
Density:	< 1
Water solubility:	Soluble.
Melting point/melting range:	Not relevant.
Self-ignition temperature:	Not relevant.
Decomposition point/decomposition range:	Not relevant.

9.2. Other information

No data available.

10. STABILITY AND REACTIVITY

10.1. Reactivity

No data available.

10.2. Chemical stability

This mixture is stable under the recommended handling and storage conditions in section 7.

10.3. Possibility of hazardous reactions

When exposed to high temperatures, the mixture can release hazardous decomposition products, such as carbon monoxide and dioxide, fumes and nitrogen oxide.

10.4. Conditions to avoid

Avoid :

- formation of dusts

Dusts can form an explosive mixture with air.

10.5. Incompatible materials

10.6. Hazardous decomposition products

The thermal decomposition may release/form :

- carbon monoxide (CO)

- carbon dioxide (CO₂)

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

11.1. Information on toxicological effects

May have reversible effects on the eyes, such as eye irritation which is totally reversible by the end of observation at 21 days.

11.1.1. Substances

Acute toxicity :

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Oral route : DL50 = 238 mg/kg

Species : Rat (recommended by the CLP)

OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Dermal route : LD50 = 3342 mg/kg

Species : Rabbit (recommended by the CLP)

Skin corrosion/skin irritation :

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Corrosivity : Causes severe skin burns.

Effect observed : Overall irritation score

Species : Rabbit (recommended by the CLP)

OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Respiratory or skin sensitisation :

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Buehler Test : Non-sensitiser.

Species : Others

Other guideline

Germ cell mutagenicity :

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Mutagenesis (in vivo) : Negative.

Species : Rat

OECD Guideline 475 (Mammalian Bone Marrow

Chromosome Aberration Test)

Species : Bacteria

OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Ames test (in vitro) : Negative.

11.1.2. Mixture

Acute toxicity :

N/A

N/A

Skin corrosion/skin irritation :

N/A

Serious damage to eyes/eye

irritation :

N/A

Respiratory or skin

sensitisation :

Contains at least one sensitising substance. May cause an allergic reaction. N/A

Monograph(s) from the IARC (International Agency for Research on Cancer) :

CAS 67-63-0 : IARC Group 3 : The agent is not classifiable as to its carcinogenicity to humans.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

12.1. Toxicity

12.1.1. Substances

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Fish toxicity : LC50 = 0.19 mg/l

Factor M = 1

Species : Pimephales promelas

Duration of exposure : 96 h

Other guideline

Crustacean toxicity : EC50 = 0.062 mg/l

Factor M = 10

Species : Daphnia magna

Duration of exposure : 48 h

Other guideline

Algae toxicity : ECr50 = 0.026 mg/l

Factor M = 10

Species : Pseudokirchnerella subcapitata

Duration of exposure : 96 h

OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test).

12.1.2. Mixtures

Fish toxicity : No observed effect.

10 < LC50 <= 100 mg/l

Species : Danio rerio Duration of exposure : 96 h

OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test) EC50 = 2.9 mg/l

Duration of exposure : 48 h

ISO 6341 15 (Water quality - Determination of the Inhibition of the Mobility of Daphnia magna Straus (Cladocera, Crustacea))

ECr50 = 39.6 mg/l Duration of exposure : 72 h

ISO 8692 (Water Quality - Fresh Water Algal Growth Inhibition Test with Scenedesmus subspicatus and Selenastrum capricornutum)

EC10 = 6.4 mg/l

Duration of exposure : 72 h

ISO 8692 (Water Quality - Fresh Water Algal Growth Inhibition Test with Scenedesmus subspicatus and Selenastrum capricornutum)

12.2.

Persistence and degradability

Surfactants in this preparation comply with the standards of biodegradability as defined in Regulation (EC) No 648/2004 on detergents. N/A

12.2.1. Substances

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Biodegradability : Rapidly degradable.

12.2.2. Mixtures

Biodegradability in water : Easily biodegradable.
Aerobic.

N/A

12.3. Bioaccumulative potential

No data available.

12.4. Mobility in soil

No data available.

12.5. Results of PBT and vPvB assessment

No data available.

12.6. Other adverse effects

No data available.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

Proper waste management of the mixture and/or its container must be determined in accordance with Directive 2008/98/EC.

13.1. Waste treatment methods

Do not pour into drains or waterways.

Waste :

Waste management is carried out without endangering human health, without harming the environment and, in particular without risk to water, air, soil, plants or animals.

Recycle or dispose of waste in compliance with current legislation, preferably via a certified collector or company. Do not contaminate the ground or water with waste, do not dispose of waste into the environment.

Soiled packaging :

Empty container completely. Keep label(s) on container. Give to a certified disposal contractor.

14. TRANSPORT INFORMATION

SECTION 14 : TRANSPORT INFORMATION

Exempt from transport classification and labelling.

14.1. UN number

-

14.2. UN proper shipping name

-

14.3. Transport hazard class(es)

-

14.4. Packing group

-

14.5. Environmental hazards

-

14.6. Special precautions for user

-

15 : REGULATORY INFORMATION

15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture

- Classification and labelling information included in section 2:

The following regulations have been used:

- EU Regulation No. 1272/2008 amended by EU Regulation No. 487/2013.
- EU Regulation No. 1272/2008 amended by EU Regulation No. 758/2013.
- EU Regulation No. 1272/2008 amended by EU Regulation No. 944/2013.
- EU Regulation No. 1272/2008 amended by EU Regulation No. 605/2014
- EU Regulation No. 1272/2008 amended by EU Regulation No. 1297/2014.

- Container information:

No data available.

- Particular provisions :

No data available.

- Labelling for detergents (EC Regulation No. 648/2004,907/2006) :

- 30 % and more : phosphates
- 5 % or over but less than 15 % : cationic surfactants
- 5 % or over but less than 15 % : nonionic surfactants
- enzymes
- disinfectants
- perfumes

15.2. Chemical safety assessment

No data available.

16 : OTHER INFORMATION

Since the user's working conditions are not known by us, the information supplied on this safety data sheet is based on our current level of knowledge and on national and community regulations.

The mixture must not be used for other uses than those specified in section 1 without having first obtained written handling instructions. It is at all times the responsibility of the user to take all necessary measures to comply with legal requirements and local regulations.

The information in this safety data sheet must be regarded as a description of the safety requirements relating to the mixture and not as a guarantee of the properties thereof.

Wording of the phrases mentioned in section 3 :

H225	Highly flammable liquid and vapour.
H301	Toxic if swallowed.
H302	Harmful if swallowed.
H314	Causes severe skin burns and eye damage.
H315	Causes skin irritation.
H318	Causes serious eye damage.
H319	Causes serious eye irritation.
H334	May cause allergy or asthma symptoms or breathing difficulties if inhaled.
H335	May cause respiratory irritation.
H336	May cause drowsiness or dizziness.
H400	Very toxic to aquatic life.

Abbreviations :

ADR : European agreement concerning the international carriage of dangerous goods by Road. IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association. ICAO : International Civil Aviation Organisation

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion

PBT: Persistent, bioaccumulable and toxic.

vPvB : Very persistent, very bioaccumulable.

SVHC : Substances of very high concern.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 – n°2015/830

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : EnzyClear

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détergent désinfectant pour la pré-désinfection et le nettoyage manuel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : INTERSCIENCE. Adresse : 30, chemin du Bois des Arpents - 78860 Saint Nom la Bretèche – France
Tél. : + 33 (0)1 34 62 62 61 - Fax : + 33 (0)1 34 62 43 03

1.4. Numéro d'appel d'urgence : 01.45.42.59.59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315). Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318). Peut produire une réaction allergique (EUH208). Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05

Mention d'avertissement : DANGER Identificateur du produit : CAS 68439-46-3 ALCOOL ETHOXYLE C9 C11 8 OE

Etiquetage additionnel : EUH208 Contient SUBTILISINE. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence -Généraux :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Conseils de prudence -Prévention :

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence -Intervention :

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P362 Enlever les vêtements souillés

2.3 Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange poussières-air inflammable/explosif.

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) \geq 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table> Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 011-005-00-2 CAS: 497-19-8 EC: 207-838-8 REACH: 01-2119485498-19 CARBONATE DE SODIUM	GHS07 Wng Eye Irrit. 2, H319		25 \leq x % < 50
CAS: 68439-46-3 ALCOOL ETHOXYLE C9 C11 8 OE	GHS07, GHS05 Dgr Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318		2.5 \leq x % < 10
CAS: 7173-51-5 EC: 230-525-2 CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10		2.5 \leq x % < 10
INDEX: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25 PROPANE-2-OL	GHS02, GHS07 Dgr Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336	[1]	0 \leq x % < 2.5
INDEX: 647-012-00-8 CAS: 9014-01-1 EC: 232-752-2 REACH: 01-2119480434-38 SUBTILISINE	GHS08, GHS05, GHS07 Dgr STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334	[1]	0 \leq x % < 2.5

3.2. Mélanges Composition :

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette. S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer

en milieu hospitalier.

En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO₂)

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres extincteurs conviennent pour de petits feux.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur) : ne pas générer de poussières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker à l'abri du gel.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
67-63-0	200 ppm	400 ppm		A4; BEI	
9014-01-1			0,00006 mg/m3		

-Allemagne -AGW (BAuA -TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
67-63-0		200 ppm 500 mg/m3		2(II)

-France (INRS -ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
67-63-0	-	-	400	980	-	84

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

-Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Ces vêtements seront sélectionnés pour assurer que l'inflammation et l'irritation de la peau du cou et des poignets par contact avec la poudre seront évitées.

Type de vêtement de protection approprié :

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Informations générales

Etat Physique : Poudre.

Couleur : poudre blanche

Odeur : Amande

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH en solution aqueuse : 11.2 +/-0.5 (0.5%)

pH : Non concerné.

Point/intervalle d'ébullition : Non concerné.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur (50°C) : Non concerné.

Densité : < 1

Hydrosolubilité : Soluble.

Point/intervalle de fusion : Non concerné.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non concerné.

Point/intervalle de décomposition : Non concerné.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : -monoxyde de carbone (CO) -dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles, telles qu'une inflammation de la peau ou la formation d'érythèmes et d'escarres ou d'œdèmes, à la suite d'une exposition allant jusqu'à quatre heures.

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deçà d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Par voie orale : DL50 = 238 mg/kg

Espèce : Rat OCDE

Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée : DL50 = 3342 mg/kg

Espèce : Lapin

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Corrosivité : Provoque de graves brûlures de la peau.

Effet observé : Irritation globale

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Test de Buehler : Non sensibilisant.

Espèce : Autres

Autres lignes directrices

Mutagenicité sur les cellules germinales :

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Mutagenèse (in vivo) : Négatif.

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 475 (Essai d'aberration chromosomique sur moelle osseuse de mammifères)

Espèce : Bactéries
OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) : Négatif.

11.1.2. Mélange

Toxicité aiguë :

Produit en solution à 0.5% : Selon la ligne directrice 405 de l'OCDE, la DL50 > 40 000 mg/kg - Préparation non dangereuse en cas d'ingestion.

Produit pur : Selon la ligne directrice 401 de l'OCDE la préparation est non dangereuse en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Produit en solution à 0.5% : Selon la ligne directrice 404 de l'OCDE, la préparation en solution à 0.5% dans l'eau distillée est non irritante pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Produit en solution à 0.5% : Selon la ligne directrice 405 de l'OCDE, la préparation en solution à 0.5% dans l'eau distillée est non irritante pour l'oeil.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Produit en solution à 0.5% : Préparation non sensibilisante pour la peau selon la ligne 406 de l'OCDE (évaluation du potentiel de sensibilisation cutanée chez le cobaye).

Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

SO 8692 (Essai d'inhibition de la croissance des algues d'eau douce avec des algues vertes unicellulaires)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation

(CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.2.1. Substances

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.19 mg/l

Facteur M = 1

Espèce : Pimephales promelas

Durée d'exposition : 96 h

Autres lignes directrices

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.062 mg/l

Facteur M = 10

Espèce : Daphnia magna

Durée d'exposition : 48 h

Autres lignes directrices

Toxicité pour les algues : CEr50 = 0.026 mg/l

Facteur M = 10

Espèce : Pseudokirchnerella subcapitata

Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

12.1.2. Mélanges

Toxicité pour les poissons : Aucun effet observé.

10 < CL50 <= 100 mg/l

Espèce : Danio rerio

Durée d'exposition : 96 h

OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

CE50 = 2.9 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

ISO 6341 15 (Détermination de l'inhibition de la mobilité de Daphnia magna Straus (Cladocera, Crustacea) - Essai de toxicité aiguë)

CEr50 = 39.6 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

ISO 8692 (Essai d'inhibition de la croissance des algues d'eau douce avec des algues vertes unicellulaires)

CE10 = 6.4 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

ISO 8692 (Essai d'inhibition de la croissance des algues d'eau douce avec des algues vertes unicellulaires)

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.2.1. Substances

CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYLAMMONIUM (CAS: 7173-51-5)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.2.2. Mélanges

Biodégradation dans l'eau : Facilement biodégradable.

Aérobie.

Ce produit est totalement biodégradable selon les critères de l'OCDE 302B : biodégradation supérieure à 70% en 28 jours (94%).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 487/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 758/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 944/2013
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 605/2014
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 1297/2014

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- 30% et plus de : phosphates
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface cationiques
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques
- enzymes
- désinfectants
- parfums

N° TMP	Libellé
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
84	hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.